



**HAL**  
open science

# Les remèdes de Valdajou : des médicaments sans doute inventés par les rebouteux vosgiens du Val d'Ajol et des praticiens apparentés...

Pierre Charles Labrude

## ► To cite this version:

Pierre Charles Labrude. Les remèdes de Valdajou : des médicaments sans doute inventés par les rebouteux vosgiens du Val d'Ajol et des praticiens apparentés.... 2018. hal-01952496

**HAL Id: hal-01952496**

**<https://hal.science/hal-01952496v1>**

Preprint submitted on 12 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Les "remèdes de Valdajou" : des médicaments sans doute inventés par les rebouteux vosgiens du Val d'AJol et des "praticiens" apparentés...**

**Pierre Labrude**

professeur honoraire de pharmacie à l'université de Lorraine,  
membre associé du centre régional universitaire lorrain d'histoire EA 3945,  
membre de l'académie internationale d'histoire de la pharmacie.  
pierre.labrude@orange.fr

La commune vosgienne du Val d'AJol, dans le sud du département des Vosges, qui était sous l'Ancien Régime une seigneurie appartenant au chapitre noble de Remiremont, est renommée, depuis des temps très anciens, pour avoir été à l'origine de l'activité de nombreux rebouteux. Elle l'était encore dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, et ceci appartient aujourd'hui à l'héritage historique de la cité. Les plus célèbres de ces rebouteux sont les différents membres de la célèbre famille Fleurot, qui ont mis au point plusieurs médicaments, parmi lesquels une "graisse des Fleurot" assez connue en pharmacie. Les recherches sur ces produits montrent qu'un autre rebouteux, "Dumont de Valdajou", également célèbre mais sans doute moins que les Fleurot, issu du même endroit, bien que moins clairement, et en ayant adopté le toponyme, est aussi à l'origine d'un médicament, dont il est manifeste qu'il ne peut pas être identique à la graisse précitée. Par ailleurs, les formulaires de pharmacie font état d'autres recettes, d'indications différentes et desquelles on peut légitimement s'étonner.

Il existe donc trois ou quatre formules différentes, peut-être plus, de médicaments issus de ces rebouteux du Val d'AJol, qui sont connus sous l'appellation "Valdajou", quelquefois "Valdajot", ces deux termes génériques désignant les praticiens de cette contrée et des familles qui constituent cet ensemble, ce qui n'est pas sans créer une certaine confusion, et ceci sans compter ce qu'ils ont sans doute glané et dont il sera question plus loin... De plus, d'autres formules, plus ou moins avérées, leur sont attribuées. Nous verrons ce qu'il est possible d'en dire. Ce qui est étonnant de toute façon, c'est d'une part que ces médicaments n'ont jamais fait l'objet d'aucune étude d'ensemble jusqu'à présent et à ma connaissance, même s'il existe diverses courtes notes spécifiques, et c'est d'autre part que les rebouteux n'ont en principe nul besoin de médicaments, compte tenu de leur activité très particulière. En effet, qu'est-ce qu'un rebouteux et que fait-il ?

## **L'activité des rebouteux et les pathologies auxquelles ils consacrent leurs soins**

Le mot "rebouteux" ou "rebouteur" vient du verbe "abouter" et de son dérivé "ré-abouter", c'est-à-dire "remettre bout à bout", qui est le sens du verbe "abouter". Son activité médicale, puisqu'en effet c'est de la médecine physique, même si le rebouteux n'est pas médecin, est donc de remettre bout à bout des éléments anatomiques qui ne le sont plus parce qu'ils ont été déplacés, généralement à la suite d'un traumatisme. Il

---

<sup>1</sup> Dans sa thèse de doctorat en médecine soutenue à Nancy en 1978 ("Médecine et société La question des guérisseurs vosgiens", 6 mars 1978, 307 p., ici p. 39-46), M. Christian Didelot fait part de l'entretien qu'il a eu dans un village de la région d'Epinal, avec M. Abel Fleurot, âgé de soixante-seize ans, rebouteux, qui se déplace dans la région pour exercer son activité.

s'agit donc en premier lieu d'éléments de l'appareil ostéo-articulaire, c'est-à-dire du squelette et des articulations. Dans le premier cas, il s'agit des fractures avec déplacement, qui sont visibles en raison de la déformation de l'articulation ou du membre qui en est la conséquence, et qui nécessitent une réduction, c'est-à-dire une remise en place afin que l'os puisse se réparer en position anatomique et sans créer de pseudo-arthrose ; dans le second cas, il s'agit des pathologies articulaires, qui sont de deux types, trois si on tient compte de celle de la médecine populaire.

La première pathologie de l'articulation est l'entorse ; c'est l'atteinte plus ou moins importante d'un ou de plusieurs ligament(s) sans qu'il y ait déplacement des extrémités osseuses. Il n'y a donc aucun besoin de réduction et il convient seulement de laisser l'articulation au repos un temps suffisant pour que l'appareil ligamentaire se répare, sans qu'il soit nécessaire d'intervenir autrement que par une immobilisation, ce qu'on appelle "contention" en médecine, un nom qui dérive du verbe "contenir". Cette absence de geste n'est bien sûr pas possible s'il y a déchirure ou arrachement ligamentaire, et il faut alors intervenir chirurgicalement, mais ceci n'est pas du ressort du rebouteux. Pour sa part, le mot "foulure" est attribué par la médecine populaire à ce qu'elle considère comme une autre pathologie de l'articulation, différente de l'entorse. Dans la réalité, ce n'est ni un terme médical, ni une pathologie. Il désigne seulement le premier degré de l'entorse, en d'autres termes une entorse bénigne, sachant qu'on distingue habituellement trois degrés de gravité.

La seconde pathologie de l'articulation est la luxation, dans laquelle, en plus des lésions de l'appareil ligamentaire, le traumatisme a été tel que des extrémités osseuses ont été déplacées, ce qui nécessite donc d'abord une remise en place ou réduction, suivie comme précédemment d'une mise au repos de l'articulation, plus longue que dans l'entorse, avec immobilisation. Nous n'envisagerons pas le cas où existent en plus des lésions osseuses.

Dans un cas comme dans l'autre d'une pathologie restée banale, les médicaments éventuellement prescrits par le praticien et absorbés par le patient n'interviennent pas directement dans la réparation de l'os ou de l'articulation, mais seulement dans le traitement des "lésions" associées et qui sont la conséquence des dégâts ostéo-articulaires : inflammation avec ses signes habituels, dont la douleur est le plus classique, mais aussi rougeur, chaleur et oedème. Ce qui est important, c'est le repos et l'immobilisation par des orthèses, c'est-à-dire des appareils d'immobilisation destinés à "remettre droit", ce qui est le sens actuel du mot "orthopédie" dans les pharmacies et dans les établissements spécialisés. Les orthèses qu'ils délivrent assurent entre autres une limitation du ou des mouvements articulaires. Aussi l'usage par les rebouteux de médicaments d'usage externe, plus spécifiquement destinés aux lésions, apparaît-il étonnant aux pharmacologues...

Mais le rebouteux, qui porte aussi d'autres noms : "ossier, rhabilleur, bailleul, toucheur, renoueur", etc., variables selon les régions, a aussi d'autres activités médicales. Une belle définition de son art est : celui qui, dans les campagnes, remet en place les nerfs froissés, les tendons "qui sautent", dénoue les muscles, soigne les foulures et les articulations démises, voire les fractures"<sup>2</sup>. Il apparaît cependant nécessaire de signaler qu'on

---

<sup>2</sup> <http://www.rebouteux.org/rebouteux.htm>, consulté le 7 novembre 2018.

rencontre maintenant d'autres formes de reboutement, et qui n'en sont pas en réalité : le "traitement" de pathologies de la colonne vertébrale, au niveau cervical et lombaire, et de pathologies musculaires comme certaines douleurs lombaires, mais aussi du "reboutement viscéral" et des activités qui apparaissent étranges pour des rebouteux, car elles ne s'adressent pas à des pathologies de l'appareil ostéo-articulaire et concernent plutôt, à mon sens, d'autres praticiens : "mal aux yeux, stress, crampes, angoisse, douleurs dans les jambes". Quoiqu'il en soit, une chose reste immuable : le reboutement nécessite une connaissance précise de l'anatomie.

Commençons notre étude par les "Valdajou" les plus connus : la famille Fleurot, et sa "graisse". Auparavant, il n'est pas inintéressant d'indiquer qu'en 1708, il existe à Epinal, dans l'actuel département des Vosges, un apothicaire du nom d'Henry Valdajol, qui exerce sans diplôme depuis douze ans. En vue de se mettre en règle et peut-être à la suite d'incitations plus ou moins contraignantes, il s'est décidé à passer les examens nécessaires devant la faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Compte tenu de son expérience, il ne subit qu'un seul examen "car il a montré pendant son interrogatoire des preuves suffisantes de son savoir et de son expérience"<sup>3</sup>. Il serait intéressant de savoir si ce praticien appartient à la famille et s'il dispose des formules de médicaments que celle-ci a mises au point, en particulier de la célèbre graisse dont il va être question.

### **La famille Fleurot et la "graisse des Fleurot"**

La famille Fleurot étant très célèbre, nombre de publications lui ont été consacrées<sup>4</sup>, et je ne m'intéresserai ici qu'au remède dont il est classiquement admis que son développement lui est dû, à savoir la "graisse des Fleurot", sur laquelle beaucoup d'incertitudes demeurent car ni son origine ni sa composition ne sont connues, et, sauf découverte historique importante, elles demeureront sans doute longtemps.

Autrefois en effet, nombre de préparations sont réalisées par des particuliers et sans que leur composition soit connue. Ils constituent donc des remèdes secrets au sens de la réglementation, même sous l'Ancien Régime. Nous envisagerons ce point plus loin. Dans le domaine de la pharmacie, jusqu'au moment où elle tend à devenir scientifique et à se rattacher à la chimie à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreuses graisses d'origine animale sont employées. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'auteur d'une célèbre pharmacopée cite celles "d'homme, de pourceau, d'oye, de brebis, de canard, de taison (blaireau), de lapin, de chèvre, d'anguille et de serpent"<sup>5</sup>, et chacune possède plus ou moins des indications particulières. On peut y ajouter celles de chien, de hérisson, de

---

<sup>3</sup> Jourdan J., *Les apothicaires de Pont-à-Mousson au temps de l'université et les jardins botaniques*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Nancy, 1939, Société d'impressions typographiques, Nancy, 1939, 192 p., ici p. 48.

<sup>4</sup> Levêque L., "Une famille de rebouteux lorrains - Les Fleurot du Val-d'Ajol", *Le Pays lorrain*, Nancy, 1909, 2<sup>e</sup> année, n° 2, p. 65-78.

Fleurot G., "Une famille ajolaise les Fleurot illustres guérisseurs ostéologues. Extraits des archives du moment", Imprimerie Charles André, sans lieu, 1968, 15 p. Disponible en ligne.

Heili P., "Fleurot (famille), rebouteux", dans : *Les Vosgiens célèbres Dictionnaire biographique illustré*, sous la direction de A. Ronsin, Editions Gérard Louis, Vagney, 1990, p. 143.

Géhant C., "Les Fleurot du Val d'Ajol : une famille de rebouteurs", *Généalogie lorraine*, Nancy, 2006, n° 142, p. 2-17.

<sup>5</sup> Boussel P. et Bonnemain H., *Histoire de la pharmacie ou 7000 ans pour soigner l'homme*, Editions de la Porte verte, Paris, 1977, p. 149.

loup, d'ours, de renard, de cerf et de bouc, et enfin celles de poissons comme le brochet<sup>6</sup>. Certaines sont proches de notre axonge, la graisse de porc employée sous ce nom en pharmacie, d'autres de notre actuel suif, nom qui est donné en boucherie à certaines graisses des ruminants. Ces graisses se conservent dans des pots qui ornent encore les anciennes apothicaireries hospitalières.

La graisse humaine, souvent dite "graisse de pendu", a la réputation "de fortifier, adoucir les douleurs, remettre les contractures, remplir les cavités (cutanées) de la petite vérole (variole)". On l'achète chez l'exécuteur des hautes oeuvres, c'est-à-dire le bourreau du lieu, qui a aussi d'autres activités officielles : la surveillance des marchés et de l'hygiène, la chasse aux animaux errants et l'équarissage des animaux morts, ce qui lui donne des connaissances d'anatomie et lui permet de faire commerce de leurs dépouilles et de leur graisse, et également d'exercer assez fréquemment une activité de rebouteux ! Ainsi, en 1733, Elisabeth-Charlotte, régente des duchés de Lorraine et de Bar, accorde t-elle l'autorisation d'exercer "les fonctions de "ramboîteur" à l'ancien bourreau de Bar-(le-Duc) Martin Castagnié, en même temps qu'elle le relève de sa vilénie, l'activité de bourreau entraînant une exclusion professionnelle et résidentielle<sup>7</sup>.

Des plantes, souvent nombreuses et sous des formes variées à cette époque de polypharmacie, sont incorporées à ces graisses. Il en est de même quelquefois aussi et en même temps pour des principes actifs chimiques. Ainsi, en Savoie<sup>8</sup>, la graisse d'une oie fourrée d'aromates (thym, hysope, absinthe, sauge, marjolaine et autres) puis rôtie, est-elle réputée efficace en friction dans le traitement de la sciatique (douleur due au nerf de ce nom et qui se fait sentir le long de son trajet, à la hanche et à la jambe) à condition de l'employer chaude. Dans la même région, contre la "renière" ou lumbago (du latin *lumbus*, rein, une douleur généralement violente de la région rénale, plus exactement "lombaire", due à une pathologie articulaire ou musculaire), une recette populaire préconise de se frotter la région douloureuse avec un mélange de graisse de chat, de renard et de loup qui ont été fondues ensemble<sup>9</sup>. Pour sa part, le *Catalogue et tarif des médicaments simples et composés qui doivent se trouver chez les apothicaires de Nancy...*, du 29 mai 1752, propose encore de la graisse de vipère<sup>10</sup>.

Même encore dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la question des graisses reste envisagée dans les ouvrages de médecine. C'est ainsi que le célèbre *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* comporte un article intitulé "Graisses" qui énumère les nombreuses variétés employées autrefois, issues des animaux de l'étable et de la basse-cour, mais aussi des animaux sauvages tels que le lion, le léopard, l'éléphant, le loup et la vipère..., matières premières qui sont soumises à des préparations compliquées en vue de les purifier ou qui sont mélangées à des principes actifs, des vins aromatiques et souvent avec du miel. On leur attribue des propriétés échauffantes, amollissantes, quelquefois astringentes c'est-à-dire qui "resserrent" les tissus (boeuf, taureau, veau, lion), et parfois spécifiques : la graisse de chèvre mélangée à de la farine

---

<sup>6</sup> Dorvault F.-L.-M., *L'Officine*, Vigot Frères, Paris, 16<sup>e</sup> édition, 1923, p. 820.

<sup>7</sup> Hochedez D., "Justice criminelle et bourreaux dans la Meuse : affaires de familles", *Connaissance de la Meuse*, Verdun, 2018, n° 128, p. 2-6.

<sup>8</sup> Nicolas J. et R., *La vie quotidienne en Savoie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Hachette, Paris, 1979, p. 305.

<sup>9</sup> Nicolas J. et R., *op. cit.*, p. 308.

<sup>10</sup> Tétau A. J., *Les apothicaires de Nancy au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Nancy, 1932, Editions Occitania, Paris, 1932, 189 p., ici p. 50.

d'orge serait efficace pour lutter contre la dysenterie, celle de bouc étant recommandée chez les podagres, c'est-à-dire chez les personnes atteintes de goutte, l'accumulation douloureuse d'acide urique au niveau des articulations ; celle de poulet l'étant dans les affections anales et vulvaires, et enfin celles de cerf et d'éléphant étant réputées éloigner les serpents. Le *Dictionnaire* indique que ces emplois et ces croyances sont encore valables dans certains pays et, dans le notre, limite les usages aux graisses des animaux de la ferme, l'axonge étant la principale !

On ne sait rien sur cette "graisse des Fleurot". En effet, les publications relatives à la famille se limitent à des morceaux de phrases tels que : "et quand ils avaient remis en état la partie affligée, ils la frottaient avec un onguent qu'ils composaient eux-mêmes". Le mot "onguent" désigne à l'origine des huiles aromatiques dont on se frotte les "jointures", c'est-à-dire les articulations, et autrefois des compositions de graisses, d'huiles, de cires et de poudres de consistances proches de celle des graisses et d'usage externe<sup>11</sup>. L'emploi du mot "graisse" pour le produit Fleurot s'accorde avec cette définition, mais cela n'en indique ni la composition, ni la fluidité : un liquide visqueux comme une huile ou un solide comme une graisse ou un onguent ?

La graisse d'une part et le baume d'autre part, dont deux formules sont présentées ci-dessous, constituent-ils une seule et même formule ? En principe, ils ne devraient pas car à l'époque un baume est habituellement une sorte d'huile visqueuse, et il en est même qui sont fluides, à l'image du célèbre baume du commandeur de Pernes<sup>12</sup>. En l'état actuel des connaissances, il est impossible de répondre à la question posée ci-dessus.

En décembre 1755, le *Journal oeconomique...* publie la lettre<sup>13</sup> d'un docteur régent de la faculté de médecine de Paris, c'est-à-dire d'un de ses professeurs, Morand, qui se dit "Conseiller médecin du Roi de Pologne", en d'autres termes de Stanislas, souverain nominal des duchés de Lorraine et de Bar, et en même temps "aggrégé honoraire du collège royal des médecins de Nancy", à son collègue Le Camus. Le courrier est daté de Plombières, du 16 septembre, et il porte sur "l'onguent du Valdajot et sur le tabac des Vosges". Le document décrit le mode de vie de la famille des rebouteux, les "consultations" qu'elle donne régulièrement dans la petite région alentour, et le remède qu'elle emploie, l'onguent, encore appelé "graisse de La Broche" et ses différentes indications. Morand n'émet aucune critique ou remarque désagréable sur cette pratique et sur ce remède, au contraire, et il écrit que ce dernier est "fort estimé en Lorraine" et "qu'on l'applique sur un linge, sans chauffer". Ces deux praticiens occupent des positions importantes à Paris et ils font l'objet de notices dans l'histoire de la médecine. Ce témoignage est donc à la fois important et intéressant, mais il montre aussi la complexité du sujet avec le nouveau nom qui est mentionné : graisse de La Broche. C'est dans ce hameau du Val d'Ajol que se trouve la "maison-mère" de la famille Fleurot, qu'on trouve

---

<sup>11</sup> Bourrinet P., dans : *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, Pharmathèmes, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 2007, p. 335.

<sup>12</sup> Labrude P., "Réflexions et hypothèses sur l'origine possible du Baume du commandeur de Pernes", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2002, n°334, p. 221-228.

<sup>13</sup> "Lettre de M. Morand...", *Journal oeconomique, ou Mémoires, notes et avis sur les arts, l'agriculture, le commerce & tout ce qui peut avoir rapport à la santé ainsi qu'à la conservation et à l'augmentation des biens des familles, &c.*, décembre 1755, p. 76-81.

aussi écrit "Fleuriot". De la même façon, Hérival et son prieuré sont, comme La Broche, des lieux emblématiques de la famille.

Cependant, en dépit de notre ignorance sur ce remède dit "baume" ou "graisse", la notoriété des médicaments issus de la localité, et donc sans doute de la famille, a été suffisante pour qu'au moins un pot de pharmacie soit marqué de cette origine. Ce pot n'appartient pas comme on pourrait le penser à la collection de l'hôpital *Sainte-Béatrix* de Remiremont, localité importante la plus proche du Val d'Ajol du côté lorrain, mais, dit-on, à l'apothicairerie de l'hôpital de Lons-le-Saunier. Sa photographie a été présentée en couverture du numéro 19 de la revue *Le Pays de Remiremont et de sa région*, éditée en 2015 par la Société d'histoire de Remiremont. Si cette appartenance est réelle, ce qu'à Lons-le-Saunier on a été incapable de confirmer ou d'infirmier..., dans l'affirmative, il serait intéressant de savoir si l'hôpital en question connaît la formule de cet onguent, et par ailleurs si d'autres vases pharmaceutiques, dans d'autres apothicaireries, ont reçu cette inscription.

Il s'agit d'un pot sur piédouche, c'est-à-dire monté sur un pied, doté d'un couvercle presque plat, de couleur blanche avec un décor de palmettes nouées en bas et en haut, de couleur bleue, constituant un cartouche à l'intérieur duquel est inscrit le nom du médicament que le pot contient : ONGANT./DUVALDAJOT, ceci sur deux lignes. D'après mes confrères et amis C. Raynal et T. Lefebvre<sup>14</sup>, une partie des pots de Lons-le-Saunier provient de l'hôtel-Dieu de Dôle auprès duquel ils ont été acquis à bas prix, les soeurs de l'hôpital de Lons étant peu fortunées. Le prix peu élevé était dû aux malfaçons de leur cuisson et aux fautes d'orthographe et de disposition des noms de produits qui devaient y être conservés, faites par les ouvriers chargés des inscriptions. Ainsi s'expliquerait la mention "devaldajot" sans espace sur celui qui nous intéresse. La comparaison des photographies tend à confirmer l'identité des pots, tant par leur forme générale et celle de leur couvercle, que par celle du décor qui entoure l'inscription. Le pot serait donc bien conservé à Lons-le-Saunier.

### **Le baume de Valdajol ou "du Valdajou" ou encore "de Valdajou"**

Deux recueils pharmaceutiques issus de l'hôpital *Sainte-Béatrix* de Remiremont, créé vers 1725 dans cette cité vosgienne riche d'un chapitre de chanoinesses issues de la haute noblesse, sont maintenant conservés aux archives municipales de la ville. La formule du "baume de Valdajol" figure dans chacun d'eux. La figure 1 page suivante présente l'une de ces deux formules. Cette formule se trouve également dans un formulaire très vraisemblablement constitué à Nancy à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et dont une publication a été faite au début du XIX<sup>e</sup> par son auteur ou par la communauté religieuse à laquelle elle appartient : le *Recueil de recettes et secrets expérimentés par la Soeur Hyldegarde Nitzeler...*<sup>15</sup>, très certainement élaboré à l'occasion de ses fonctions de "pharmacienne" de l'hôpital militaire de Nancy, avant qu'elle ne soit nommée à Pont-à-

---

<sup>14</sup> Raynal C. et Lefebvre T., "L'apothicairerie de l'hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2008, n°359, p. 383-384.

<sup>15</sup> Nitzeler H., "Beaume de Valdajol", dans : *Recueil de recettes et secrets expérimentés par la Soeur Hyldegarde Nitzeler, ancienne pharmacienne...*, Pont-à-Mousson, an IX, p. 3-4. Manuscrit, fonds ancien de la bibliothèque interuniversitaire de médecine-pharmacie-odontologie, campus santé de Nancy-Brabois, Vandoeuvre-les-Nancy.

Mousson. La formule s'intitule "baume du Valdajot" et mérite d'être intégralement transcrite car ce texte a l'avantage de nous faire connaître la composition, la préparation ainsi que les conditions d'emploi et les indications de ce remède.

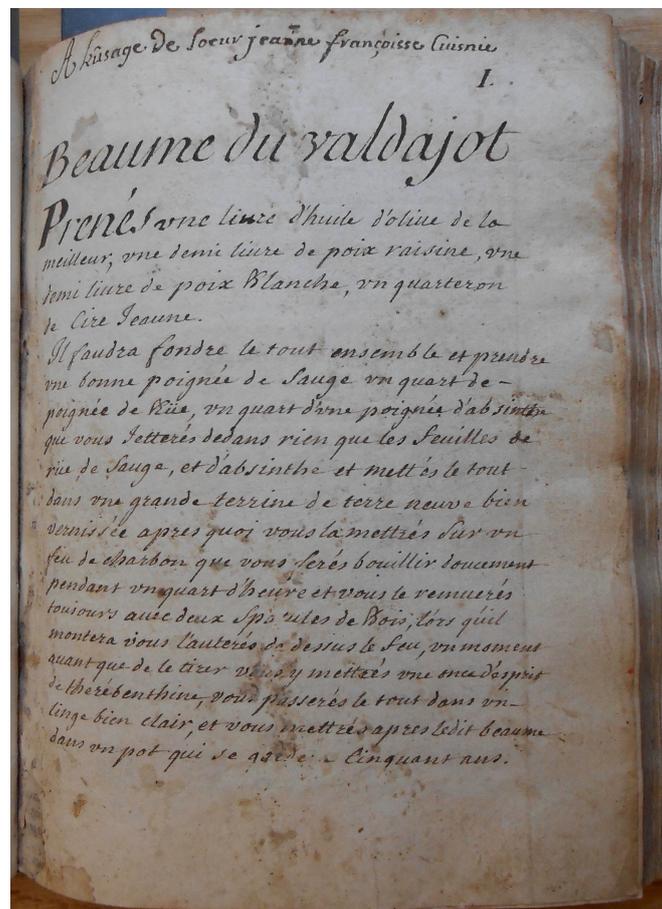


Figure 1 : la formule du baume dans un des recueils pharmaceutiques de l'hôpital Sainte-Beatrix. Photographie des Archives municipales pour P. Labrude, 2017.

*Prenez une livre d'huile d'olive, de la meilleure, une demie livre de poix raisinne (résine), une demi livre de poix blanche, un quarteron de cire jaune ; il faudra faire fondre le tout ensemble, et prendre une poignée de sauge, et de rhut (rue), un quart de poignée et d'absinthe que vous jetterez dedans, rien que les feuilles, et mettez le tout dans une grande terrine neuve vernissée , après quoy vous la mettrez sur un feu de charbon que vous ferez bouillir doucement pendant un quart d'heure, et vous le remuerez toujours, vous l'ôtez du feu un moment avant de le tirer, vous y mettrez une once d'esprit de thérébentine, vous passerez tout dans un linge clair, et vous mettrez le baume dans un pot qui se garde cinquante ans ; il est excellent pour les maux de rhens, en se frottant pendant quelques jours, pour les rhumatismes en se frottant la partie malade, pour la galle, infaillible, et pour quantités d'autres incommodités, il soulage et appaise la douleur de la goutte, pour toutes meurtrissures, douleurs et contusions : il faut froter la partie malade avec une serviette chaude, et oindre du dit baume, mettre sur une feuille de papier brouillard, on s'en sert aussi pour la toux et l'asthme, il est admirable pour les douleurs d'oreilles et surdité , en mettant dans l'oreille une petite tente bien ointe du d<sup>t</sup> baume, on peut aussi s'en froter l'oreille, pour ceux qui sont sujets à la gravelle, ardeur d'urines, viscosités et douleurs de vessie, on s'en frote sur le bas ventre, après l'avoir frotté avec un linge bien chaud, ensuite on met un papier brouillard par dessus, pour toutes sortes de blessures de*

*fer, pourvu que les os ne soient point offensés, il faut bien réunir l'ouverture de la blessure, mettre du dit baume sur un linge, l'appliquer sur la partie et la comprimer par une ligature, de sorte que la plaie ne s'ouvre pas ; pour nerfs affoiblis et retirés ; on frotte la partie d'un linge chaud, en appliquant dessus du dit baume et un papier brouillard ; il faut remarquer qu'il faut toujours se servir de le (sic) baume froid et rechanger l'appareil de vingt quatre heures en vingt quatre heures.*

Le baume contient de l'huile d'olive, deux sortes de poix et de la cire jaune en tant qu'excipients, et un nombre assez important de principes actifs : de la sauge (ici en qualité de vulnéaire, d'anti-inflammatoire et de tonique), de la rue (autrefois aux multiples vertus, ici révulsive), de l'absinthe (sans doute employée ici comme stimulant) et de l'"esprit de thérébentine", c'est-à-dire ce que l'on obtient par distillation de l'oléorésine jaune ou brune issue de certains résineux, l'épicéa dans les Vosges, et qu'on nomme aujourd'hui "essence de thérébentine" (ici utilisée comme antiseptique et révulsif). Cette composition conduit à considérer que ce baume répond bien à la définition d'un onguent qui a été envisagé plus haut pour la "graisse des Fleurot".

Selon les critères de l'époque, c'est-à-dire les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ce baume de Valdajou est considéré comme excellent dans les maux des reins, les rhumatismes, la gale, les douleurs de la goutte, les meurtrissures, douleurs et contusions, la toux et l'asthme, les douleurs d'oreille et la surdité, la gravelle (calculs vésicaux, appelés alors "maladie de la pierre") et les maladies de la vessie, et même les blessures à condition que "les os ne soient pas offensés"... La manière de l'utiliser, variable selon les pathologies, est également précisée : frictions directes ou avec une serviette chaude enduite de baume suivies d'un recouvrement de la région considérée par du papier brouillard ou sous la forme d'une tente bien imbibée dans l'oreille, etc. Le "papier brouillard" est un papier non collé et poreux, donc susceptible d'absorber l'excédent d'un produit. Pour sa part, une tente est un petit rouleau de charpie un peu dur, cylindrique ou pyramidal, tenu par des fils en vue de son maintien en place puis de son retrait. Elle est très employée alors pour recouvrir les plaies et les ulcères, et il s'en fait aussi en éponge et en racine, de gentiane par exemple.

Cette formule a été reprise par Cadet de Gassicourt<sup>16</sup> en 1810<sup>17</sup> avec exactement les mêmes constituants, un mode opératoire plus simplement décrit, et les luxations comme seule indication. Ultérieurement, un membre de la famille Fleurot, Amé Fleurot, qui avait été médecin au Val d'Ajol, a remanié la préparation, qui a reçu le nom de "Baume Fleurot" en tant que spécialité vendue en pharmacie et qui était au début du XX<sup>e</sup> siècle la propriété de M. Hückel, pharmacien à Héricourt en Haute-Saône<sup>18</sup>. Elle devait l'être depuis beaucoup plus longtemps car j'ai trouvé une publicité parue en 1886 à Cette<sup>19</sup> où le baume se trouve à la pharmacie Fenouillet, ainsi que dans des officines de Montpellier et de Béziers. Cette "réclame" indique :

---

<sup>16</sup> Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821), premier pharmacien de l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup> et membre de l'Académie royale de médecine, est l'auteur d'un *Formulaire magistral et mémorial pharmaceutique*, paru à Paris chez l'éditeur Colas en 1818.

<sup>17</sup> *Bulletin de pharmacie*, Paris, 1810, 2<sup>e</sup> année, n°9, p. 432.

<sup>18</sup> Levêque L., "Une famille de rebouteurs lorrains - Les Fleurot du Val d'Ajol", *Le Pays lorrain*, op. cit., référence 4, p. 69.

<sup>19</sup> "Baume Fleurot", publicité, *Journal de Cette* (Sète de nos jours), 5-6 décembre 1886, 12<sup>e</sup> année, n°301, p. 4. Le journal est disponible en ligne sur le site de la médiathèque de Sète.

**BAUME FLEUROT**  
du Vald'Ajol  
du Docteur **A. Fleurot**  
Médaille d'Or de l'Académie Nationale

*Prix du flacon : 1 fr. 50 dans toutes les Pharmacies.*

Au milieu se trouve la liste des indications du merveilleux produit. Le médicament est réputé être "un remède souverain contre rhumatismes, sciatiques, paralysies, maux de reins, vieilles entorses (en effet, on observe souvent un passage à la chronicité, ou plutôt à la répétition d'une entorse située habituellement au même endroit), foulures, engorgements chroniques, empâtements articulaires, et suites de fractures et luxations, etc. employé depuis un temps immémorial par les célèbres praticiens du Val d'Ajol qui en ont fait des cures merveilleuses". Deux dessins accompagnent le texte : à gauche une personne assise avec un pied gauche bandé ou plâtré et qui ne peut pas marcher, et, à droite, sans doute la même qui se déplace aisément. Cette véritable panacée a vraisemblablement disparu depuis longtemps maintenant de notre arsenal thérapeutique. Le mot "flacon" indique qu'il s'agit sans doute d'une préparation liquide, comme cela est classique et a été mentionné pour le Baume du commandeur.

### **Le cataplasme de Valdajou**

Un cataplasme n'est pas un onguent et par conséquent le "cataplasme de Valdajou" ne peut pas correspondre à l'onguent précédent. Issu du mot grec qui signifie "enduit", c'est une préparation pharmaceutique à consistance de bouillie épaisse, destinée à être appliquée, chaude le plus souvent, sur diverses régions du corps. La forme la plus élémentaire est le cataplasme simple, constitué seulement d'un mélange d'eau chaude et de farine de lin, qui se place entre deux linges et qui est émollient, c'est-à-dire qu'il amollit, détend et relâche les tissus enflammés. Il s'emploie encore, en médecine "naturelle", dans les soins des maux de ventre, de poumon, les douleurs rhumatismales et articulaires<sup>20</sup>. Des substances actives peuvent lui être ajoutées et, selon la température d'application, les préparations ainsi obtenues et appliquées acquièrent d'autres activités et qualificatifs : rubéifiantes (qui rougissent la peau par appel de sang et drainage des humeurs), résolutives (qui calment l'inflammation), calmantes, etc.<sup>21</sup>. Les cataplasmes figurent encore aujourd'hui en nombre dans les ouvrages de médecine populaire, et sont généralement à base de plantes.

Le créateur du "cataplasme de Valdajou" serait Jacques Dumont "de Valdajou", encore nommé "dit de Valdajou", dont les relations avec la famille Fleurot ne sont pas établies avec précision, Remondière<sup>22</sup> indiquant qu'il en serait issu "par les femmes". Né, selon cet auteur, vers 1728, sa première notoriété lui viendrait des soins qu'il a apportés à la duchesse de Luynes, puis à d'autres personnes importantes dont la princesse de Montbarrey dont l'époux est ministre de la Guerre de Louis XVI. Les réussites de Dumont dans son art lui valent d'être nommé en 1776 "chirurgien renoueur de

---

<sup>20</sup> Cousin G., *Cataplasmes compresses bains de pieds et de mains*, Editions Cabédita, Yens-sur-Morges/Divonne-les-Bains, 2005, p. 33.

<sup>21</sup> Bourrinet P., *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, op. cit., p. 95.

<sup>22</sup> Remondière R., "Dumont de Valdajou, 1728-1798. Quand un rebouteux fait école aux armées", *Médecine et armées*, 2014, vol. 42, p. 91-96.

Monsieur, frère du Roi" (le comte de Provence), puis "chirurgien renoueur des camps et armées du Roi" et "démonstrateur en la ville de Paris". Une importante série de publications lui a été consacrée par Delaunay en 1912, dont je ne cite ici que celle qui nous intéresse<sup>23</sup>. En son domicile parisien, Dumont soigne d'illustres personnages et il vend plusieurs produits dont un "onguent merveilleux, à 12 l(ivres) la livre, pour les contusions et les douleurs articulaires"<sup>24</sup>. Cet onguent ne pourrait-il pas être la graisse ou le baume Fleurot ? On ne le sait. Mort en l'an VI (1798), il possède un bel ex-libris héraldique avec une devise en latin<sup>25</sup>. Une estampe le représentant permet de connaître son visage. Due à Pierre Chenu d'après le peintre Eustache Le Sueur, provenant du cabinet de gravures constitué par Louis-Philippe, elle fait l'objet d'un document disponible en ligne<sup>26</sup>.

Au cours de son exercice pédagogique, Dumont doit communiquer à ses élèves les recettes des médicaments topiques qu'il préconise, c'est-à-dire ceux qui sont destinés à être appliqués sur une zone précise du corps selon la définition initiale du mot, et leur apprendre à les préparer. C'est de l'exercice illicite de la pharmacie autorisé par le souverain comme cela est classique lorsqu'une telle activité l'arrange et tant qu'il n'y a pas trop d'abus, ce qui, ici, ne doit pas être le cas puisque cela se passe dans le cadre d'une école militaire. Dans sa publication, Remondière présente un tableau dans lequel il compare quelques remèdes utilisés par Dumont à des remèdes similaires d'usage vétérinaire, qui pourraient provenir d'ouvrages dus à l'avocat, médecin et botaniste d'origine messine Pierre-Joseph Buchoz, plus exactement Buc'hoz (1731-1807), et peut-être aussi de travaux du chirurgien parisien Jean-Louis Petit (1674-1750). Quatre remèdes sont cités : "l'eau jaune de Dumont", en relation avec une "eau phagédénique", c'est-à-dire "qui ronge les chairs", ce qui n'est pas l'indication citée pour l'eau jaune ; l'onguent vermifuge de Dumont et l'onguent anti-helminthique ; et "l'onguent de Valdajou" placé en parallèle avec une pommade cicatrisante, ce qui n'est pas non plus l'indication de ce dernier onguent... Quelle est la part d'invention due à Dumont ? On ne le sait pas. Constatons aussi qu'il n'est pas question du cataplasme dans ce tableau.

Dumont préconise occasionnellement le "cataplasme de Valdajou", dans la composition duquel entre de l'urine humaine, pour le "traitement des entorses et foulures". La formule exacte n'en est pas connue avec précision mais Dumont a pu s'inspirer de formules antérieures, et Delaunay cite *Le Manuel des Dames de Charité ou formules de médicamens faciles à préparer...* dans son édition de 1758<sup>27</sup>. Cet ouvrage d'usage aisé a rencontré un grand succès et connu nombre d'éditions. La préparation de Dumont est simple : "on peut se servir de l'urine chaude d'une personne saine dans un verre de laquelle on fait fondre du suif de chandelle en formant du tout un liniment clair dont on

---

<sup>23</sup> Delaunay P., "L'école militaire de chirurgie renoueuse et la dynastie médicale des Valdajou", *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 1912, n°11, p. 204-262.

<sup>24</sup> Julien P., "Cataplasme de Valdajou et onguent de Valdajou", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1986, n°271, p. 285-286.

<sup>25</sup> Meyer-Noiriel G., "Le cataplasme de Valdajou : une spécialité vosgienne ?", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1982, n°253, p. 97-98.

<sup>26</sup> "Jacques Dumont de Valdajou", estampe de Pierre Chenu, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, Réunion des musées nationaux. <http://collections.chateauversailles.fr/>  
Consulté le 7 décembre 2018.

<sup>27</sup> *Manuel des Dames de Charité...*, Debure l'aîné, Paris, 5<sup>e</sup> édition, 1758, p. 281. Au sujet de cet ouvrage et de ses éditions, on pourra consulter : Lafont O., *Des médicaments pour les pauvres Ouvrages charitables et santé publique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Pharmathèmes, Paris, 2010, p. 187-194.

frotte chaudement la partie malade, l'enveloppant d'un linge". Le mot liniment vient du latin qui signifie "oindre doucement" ; c'est une préparation liquide destinée à frictionner la peau<sup>28</sup>. Bien que l'urine humaine soit utilisée en médecine depuis des siècles et avec diverses indications, la justification de son emploi dans ce cataplasme n'apparaît pas évidente. En effet, comme elle n'est pour l'essentiel qu'une solution aqueuse assez concentrée de sels minéraux, de déchets azotés dont l'urée, et d'hormones, les effets bénéfiques que ces composants peuvent avoir sur la réparation du ligament abîmé restent mystérieux, à moins que l'urée n'exerce des effets osmotiques intéressants dans la résorption de l'oedème qui accompagne généralement les lésions des éléments anatomiques de l'articulation... Par ailleurs, les quelques propriétés pharmacologiques qui sont actuellement attribuées à l'urée ne sont bien sûr pas connues à cette époque...

L'usage le plus illustre de cette préparation, mais dans une formulation un peu plus compliquée, vient de la comtesse de Ségur dans son ouvrage *Pauvre Blaise*, signalé tant par Delaunay que par d'autres auteurs<sup>29</sup>. Blaise s'étant fait une entorse, semble-t-il bénigne puisque le médecin avait prescrit un cataplasme et pensait qu'il serait rétabli en huit jours, sa mère, voulant qu'il soit guéri plus rapidement, le remplaça par un "cataplasme Valdajou" qui, cependant, ne se révéla pas très efficace... Il s'agit ici d'un mélange de son et d'urine, chauffé jusqu'à consistance de cataplasme, et dans lequel on fait fondre de la chandelle qui constitue l'excipient gras.

### **L'onguent anthelminthique de Valdajou**

Il existe aussi un "onguent anthelminthique de Valdajou", destiné au traitement de l'infestation intestinale par des vers, les helminthes. L'origine de ce remède est inconnue, mais, compte tenu de son nom, on peut conjecturer qu'il a pour auteurs les célèbres rebouteux du Val d'Ajol ou des proches. Il faut cependant s'étonner de son existence. En effet, les médicaments vermifuges sont généralement d'usage interne, voie par laquelle ils sont évidemment plus actifs qu'en usage topique. Par ailleurs, une telle formule signifie que les Valdajou sont passés, à une époque inconnue, du "reboutage" à la médecine interne, même s'ils préconisent des médicaments d'usage externe, sans doute moins toxiques...

En dehors de Dumont cité ci-dessus, j'ai trouvé la présence de cet onguent dans plusieurs pharmacopées. La *Pharmacopée universelle* de Jourdan en 1840<sup>30</sup> en propose deux formules, l'une que son auteur a trouvée à Bruxelles en 1817 et qui comporte, dans de la cire jaune et du beurre frais, trois principes actifs : féculé d'absinthe, féculé de tanaïsie et teinture thérébentinée d'*asa foetida* (ase). Ces deux derniers produits sont des anthelminthiques bien connus, et la poudre de tanaïsie a été très employée comme vermifuge en médecine populaire, sous le nom d'"herbe aux vers". La seconde formule, originaire d'Italie en 1833, n'en diffère que par le mode opératoire. Toutes deux

---

<sup>28</sup> Bourrinet P., *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, op. cit., p. 281.

<sup>29</sup> Lanchy F., "La Comtesse de Ségur et la santé des enfants", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1981, n°250, p. 179-185.

<sup>30</sup> Jourdan A.J.L., *Pharmacopée universelle ou Conspectus des pharmacopées...*, Baillièrè, Paris, 1840, 2<sup>e</sup> édition, p. 319.

pouvaient même, à la rigueur, être réalisées à la maison à une époque où les plantes médicinales locales étaient très bien connues<sup>31</sup>.

Le célèbre ouvrage pharmaceutique, *L'Officine ou Répertoire général de pharmacie pratique*, de François Dorvault, cite également cet onguent, mais seulement de manière très succincte<sup>32</sup>, en précisant que l'ase est "caractéristique du remède Valdajou", qui présente quelques similitudes avec l'onguent ou baume de Valdajou. Dans cet ouvrage, la préparation de l'onguent vermifuge nécessite deux opérations. La première réunit de la racine de fougère, de la racine de bryone, de l'ail, de l'aurone<sup>33</sup>, de l'absinthe et de la tanaïsie dans de l'huile pour obtenir une colature<sup>34</sup> après cuisson et consommation de l'humidité. A celle-ci sont ajoutés de la cire jaune, de l'aloès, de la coloquinte et du fiel de boeuf. Cet onguent s'emploie en frictions autour de l'ombilic trois fois par jour dans la colique dite "vermineuse"<sup>35</sup>. Il est très probable que l'onguent de Valdajou s'utilise dans les mêmes conditions.

### **Les autres remèdes attribués à ces rebouteux**

Le docteur Jean-Claude Baumgartner, actuel président de la Société d'histoire de Remiremont, dispose dans ses collections d'un ensemble de notes manuscrites qui couvrent seize feuillets de dimensions variables, issus de personnes différentes, et qui rassemblent quarante-cinq remèdes et deux recettes. Trouvés au fond d'une armoire au prieuré d'Hérival, leur contenu et l'endroit de leur découverte les "rattachent à des membres de la famille Fleurot". La liste de ces recettes, qui proviennent du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception d'une "instruction pour faire de la tisane laxative & purgative", permettent de connaître les principaux soucis de santé des personnes de cette époque. Remarquons que nous nous trouvons ici dans un exercice purement médical, et non plus dans celui du reboutage ou de l'exercice du chirurgien ! J'indique donc seulement que les fièvres constituent quatorze fois l'indication du remède ; le rhumatisme et les troubles intestinaux cinq fois ; la pleurésie, le rhume et la rétention d'urine quatre fois ; les hémorroïdes deux fois ; et toutes les autres affections (plaie, gangrène, brûlures, affection oculaire, migraine, mal de dent, etc.), une fois seulement. Si trois recettes sont illisibles, à l'opposé la préparation de l'eau de framboises est simple et parfaitement utilisable au XXI<sup>e</sup> siècle ! M. Baumgartner m'a permis de consulter les documents originaux, ce dont je le remercie. Il a présenté une courte note à leur sujet<sup>36</sup>.

### **L'apparition d'un contrôle : la création de la *Commission royale de médecine***

---

<sup>31</sup> Busser C. et Busser E., *Les Plantes des Vosges Médecine et traditions populaires*, La Nuée bleue, Strasbourg, 2005, 347 p.

<sup>32</sup> Dorvault F., *L'Officine*, Vigot, Paris, 16<sup>e</sup> édition, 1923, p. 997 (onguent vermifuge). J'ai volontairement choisi une édition relativement récente.

<sup>33</sup> L'aurone ou citronelle, *Artemisia abrotanum*, appartient à la famille des Asteraceae. C'est une plante vivace, ornementale et condimentaire, qui a différents emplois phytothérapeutiques et peut aussi être employée en liquoristerie.

<sup>34</sup> Ce terme désigne la liqueur qu'on fait passer au travers d'un linge ou d'un dispositif adapté à cet usage, souvent appelé "chasse", en vue de la débarasser de ses impuretés.

<sup>35</sup> Dorvault F., *op. cit.*, p. 997.

<sup>36</sup> Baumgartner J.-C., "Quelques remèdes Fleurot", *Le Pays de Remiremont*, Société d'histoire de Remiremont et de sa région, 2015, n°19, p. 94.

Comme déjà indiqué, plusieurs de ces médicaments constituent des remèdes secrets puisque leur composition n'est pas connue. Ceci se comprend. En effet, sous l'Ancien Régime, en l'absence de système juridique de protection des inventions, le seul moyen de se protéger des imitations et de la concurrence est de ne pas indiquer de quoi les produits, et donc les médicaments, sont faits. Ce caractère confidentiel permet à toutes sortes de personnes de les préparer et de les mettre en vente, bien qu'elles n'aient aucune qualification, tant scientifique que juridique, pour se livrer à ses activités. Ceci conduit aussi au charlatanisme ! Face aux abus qui se commettent et aux accidents qui se produisent, le pouvoir royal prend des mesures à partir de 1728. C'est à ce moment qu'est créée la *Commission pour l'examen des remèdes secrets et des eaux minérales*, à laquelle succède en 1772 la *Commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales*. Elle est absorbée par la *Société royale de médecine* au moment de sa création, en août 1778<sup>37</sup>.

Ces médicaments "de Valdajou" finissent donc par attirer l'attention de cette commission. C'est ainsi qu'en 1774 elle adresse au Collège royal de médecine de Nancy un courrier dans lequel il est fait mention de l'"inspection des eaux minérales et (d)es remèdes de Valdajou"<sup>38</sup>. Ce document isolé ne fournit aucun détail sur l'affaire qui le motive, ce qui fait qu'il est donc impossible de savoir pourquoi et où une inspection a été effectuée et comment les "remèdes de Valdajou" ont été repérés et perçus par les inspecteurs. Le signataire de la lettre est Joseph Raulin, médecin ordinaire de Louis XV, censeur royal et très actif "inspecteur des eaux minérales du royaume"<sup>39</sup>. Il est membre du Collège de médecine de Nancy depuis 1771<sup>40</sup> et ceci explique sans doute la modération du ton de sa lettre et son désir de trouver une solution à la question que la commission royale est obligée de poser à l'institution lorraine, dont l'une des activités est justement de lutter contre les activités répréhensibles et/ou dangereuses.

## Conclusion

S'il est clair qu'il existe plusieurs médicaments auquel est attaché le nom du Val d'Ajol, classiquement déformé en Valdajou, voire en Valdajot, il apparaît très difficile d'indiquer, même approximativement, qui en a été l'auteur, voire les auteurs, et d'avancer une époque probable, et souvent une composition possible... Sans doute ont-ils été élaborés peu à peu au fil des années et des résultats observés à la suite de leur application chez de nombreux "consultants".

Si la prescription de médicaments en médecine populaire est classique, leur préconisation par les rebouteux l'est moins car ceux-ci s'adressent principalement, comme déjà indiqué, au système ostéo-articulaire pour lequel, après avoir remis en place et immobilisé, il suffit d'attendre que la nature ait fait son oeuvre, les médicaments n'étant utiles que pour les effets latéraux des traumatismes, qu'à l'époque on ne sait pas

---

<sup>37</sup> Bonnemain H., "Remèdes secrets", dans : *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, op. cit., p. 405-406. Egalement : Lefebvre T. et Raynal C., *Du thermalisme à la médecine thermale*, Editions Le Square, sans lieu, 2015, 160 p., ici p. 37-38.

<sup>38</sup> Archives du collège royal de médecine de Nancy, musée de la faculté de médecine, Vandoeuvre-les-Nancy, document n°8397. L'ensemble de ces documents a été transféré aux archives de Meurthe-et-Moselle en 2017.

<sup>39</sup> Un document lui est consacré sur Wikipedia et plusieurs sites internet présentent la liste de ses travaux.

<sup>40</sup> Roos A.-M. épouse Eber, *Le Collège royal de médecine de Nancy Une fondation du roi Stanislas (1752-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1971, n°123, 272 p. et annexes, ici p. 83.

traiter ou pas très efficacement, et dont on ne se préoccupe pas réellement... Plus étonnant encore est l'onguent anthelminthique. On se trouve vraiment là dans l'exercice illicite de la médecine et de la pharmacie, et très loin des activités des rebouteux ! Que dire alors de la longue liste de remèdes trouvés à Hérival et qui appartiennent totalement au domaine de la médecine officielle !

L'existence avérée de plusieurs véritables médicaments, au sens juridique du terme, et la présence de plusieurs dizaines d'autres, que la tradition rattache à la famille Fleurot, conduit à se préoccuper pendant quelques instants, au cours de cette discussion, à cette pharmacopée et à sa pérennité. Il n'est pas étonnant que la famille dispose de médicaments, qu'elle a conçus ou qu'elle a empruntés, et qu'elle en assure la dispensation, à la manière des chirurgiens de l'époque, soit gratuitement, soit à titre onéreux. Il est à peu près certain que les autorités locales, et même régionales, savent tout cela et n'objectent rien à cette activité illicite, sauf en cas d'obligation pour elles. S'il est certain que la notoriété de la famille, dont certains membres sont appelés en consultation par l'aristocratie, et jusqu'à la Cour de France, la protège de certains recours contentieux des membres des professions médicales, il y a d'autres raisons à la tolérance ou à la mansuétude officielle. En effet, sous l'Ancien Régime, les pouvoirs publics font preuve de pragmatisme face aux situations délictueuses qui peuvent exister dans les campagnes à propos de l'exercice de la médecine. Leur population est en effet confrontée à l'inexistence à peu près totale de médecins et d'apothicaires, même si elle est partiellement compensée par la présence d'un nombre significatif de chirurgiens qui sont aussi quelquefois apothicaires. Par ailleurs, sa pauvreté ne lui permet pas d'assumer le coût des consultations et des traitements. Il faut enfin tenir compte de l'éloignement et des conditions climatiques qui rendent les déplacements longs et difficiles. C'est donc entre autres aux rebouteux que reviennent certaines activités médicales qui ne seraient pas tolérées en ville, et qu'effectivement les autorités admettent à la campagne afin que les populations bénéficient d'un minimum de soins et de traitements. Cette tolérance s'exerce tant que les abus ne sont pas trop criants, que bien sûr personne n'élève de protestation et qu'il ne se produit pas d'accident important, tel qu'un décès ou une intoxication collective, qui oblige ces autorités à réagir en vue d'obliger les uns et les autres à obéir aux règlements qui ont été édictés. C'est ce qui a pu se produire quelque part et motiver l'intervention de Raulin. On constate cependant généralement que les errements anciens reprennent assez vite après ce genre d'intervention ! Cette pratique tolérante constitue ce que le professeur Lafont a intitulé "Médicaments des villes, médicaments des champs, réglementation stricte contre pragmatisme"<sup>41</sup>. Et c'est ce qui permet à ces populations de vivre aussi bien que possible là où elles sont...

Quoi qu'il en soit de leurs activités licites et illicites, les Valdajou appartiennent à l'Histoire de la médecine, et pour deux d'entre eux à la suite d'un appel et d'une reconnaissance de compétence par la Cour de France. Les soins qu'ils ont prodigués aux humbles et aux grands leur ont conféré jusqu'à nos jours une renommée quasiment universelle, à laquelle ont concouru les médicaments qu'ils sont réputés avoir inventé et qu'en tout cas ils utilisent. C'est une belle réussite et un honneur pour la commune vosgienne du Val d'Ajol, malheureusement sans que nous soyons très bien renseignés sur ces produits, sur leur origine et sur leur composition.

---

<sup>41</sup> Lafont O., *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2002, n°334, p. 211-220.

**Mots-clés :** Val d'Ajol, famille Fleurot, rebouteux, XVIII<sup>e</sup> siècle, graisse des Fleurot, baume de Valdajou, cataplasme de Valdajou, onguent anthelminthique de Valdajou, remèdes secrets, commission royale de médecine.